

N° 78
Mars 2010



Ordre des experts-comptables
région Paris Ile-de-France

45, Rue des Petits-Champs
75035—PARIS Cedex 01

Téléphone : 01 55 04 31 31
Télécopie : 01 55 04 31 70
Site : www.oec-paris.fr

Francilien Info ENTREPRISES

est une publication électronique

bimensuelle de

l'Ordre des experts-comptables

région Paris Ile-de-France.

Directeur de la publication :

Bernard LELARGE

Rédacteur en chef :

Philippe STEMPERT

Conception/Réalisation :

BGC TOSCANE -
www.bgctoscane.com

Régie publicitaire :

Effiliation

80 Rue Taitbout - 75009 PARIS

Téléphone : 01 40 18 54 04 / Fax : 01 78 76 63 56
www.affiliation.com

©Istockphoto - Ordre des Experts-Comptables



Si l'économie numérique peut sembler plus écologique au premier abord dans la mesure où elle réduit l'impression de papier, le bilan in fine n'est peut être pas si rose...

L'impact écologique d'un appareil se calcule dès sa conception en ajoutant les composants qui le constituent, le poids des différentes consommations d'énergies nécessaires à son assemblage et enfin l'ensemble des énergies nécessaires pour produire et acheminer les composants de l'appareil.

Il est important de noter que le cycle de vie d'un produit informatique est beaucoup plus long que sa durée d'utilisation. Ce phénomène se développe en raison de l'évolution des technologies qui favorisent l'obsolescence.

Autre élément à prendre en compte, plus les outils informatiques et technologiques sont performants, plus ils sont consommateurs d'énergie.

Ces consommations en énergie seront également intégrées dans le bilan écologique final. C'est le cas, aussi, des différentes pièces de rechange nécessaires à la maintenance.

Enfin, vient s'ajouter l'impact de l'appareil qui n'est plus utilisé et qui devient un déchet qu'il va falloir traiter.

Pour mesurer l'impact environnemental de votre système d'information, vous pouvez vous adresser à des spécialistes qui vous aideront à réaliser un diagnostic précis.

E-TECHNOLOGIE

Comprendre
l'impact
environnemental
de votre système
d'information



La Lettre électronique
des experts-comptables